

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,

citée par la  
Documentation  
Catholique du  
15 mai 1955)



Vol. XXXI — No. 42

Ottawa, 25 novembre 1955

LE SEUL  
MOYEN

Faites-nous parvenir  
des nouvelles de votre  
centre: c'est le seul  
moyen pour que les  
abonnés de vos syndi-  
cais les trouvent dans

LE TRAVAIL

DANS LE TEXTILE

# L'hon. A. Barrette prié d'agir comme médiateur

## La hausse des billets ne règle pas le problème

A son tour, COMMERCE MONTREAL, organe officiel de la Chambre de commerce du district de Montréal, vient prendre la défense des usagers du tramway contre l'augmentation projetée pour le 3 décembre prochain.

Dans un éditorial en date du 14 novembre, COMMERCE-MONTREAL précise qu'il faudrait répartir le coût entre les usagers, les municipalités métropolitaines et la province.

Après avoir montré que la situation actuelle de la Commission du Transport est due à une surcapitalisation de \$14,224,280.85 en 1911, Commerce-Montréal demande si des augmentations successives atteindront le résultat désiré.

"Le problème reste entier", dit-il, pour continuer comme suit: Depuis la municipalisation, nous avons donc vu les billets passer de 4 pour 25c, à 3 pour 30c, puis à 2 pour 25c. Quand cela arrêtera-t-il puisque les augmentations décrétées ne le sont que pour les besoins immédiats? N'empêche que le coup est de plus en plus dur à supporter pour la masse des usagers qui empruntent chaque jour le seul moyen de transport qui lui soit vraiment accessible.

"Le problème reste entier.

"Le service n'est pas beaucoup meilleur, les tramways ne sont pas encore tous disparus, les frais d'exploitation augmentent sans cesse et les clients qui restent la seule source de revenu, deviennent de plus en plus rares, malgré l'augmentation constante de la population.

"D'où viendra l'argent dans un an, dans deux ans?

Encore des augmentations de tarifs?

"The process cannot go on indefinitely" écrit le MONTREAL STAR, il atteindra rapidement le "point of no return".

"Ce qu'il faut réellement, c'est faire disparaître la cause première du malaise, c'est encore de donner à la Commission du Transport les moyens d'améliorer son service sans risquer de le faire au prix de la disparition de ses passagers, c'est encore, peut-être, de répartir le coût entre les usagers, les municipalités métropolitaines et la province.

"Il faut, tout simplement, rendre notre Commission de transport viable. Ce n'est pas à coup d'augmentation des billets que ce but sera atteint."

## LES TISSERANDS DE SHERBROOKE, MONTMORENCY ET DRUMMONDVILLE VOTENT EN FAVEUR DE LA GREVE - VOTE NEGATIF A MAGOG A LA SUITE D'INFLUENCE INDUE.

L'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail vient d'être prié d'agir comme médiateur dans le conflit qui sépare actuellement les syndicats du textile et la Dominion Textile.

Cette demande de médiation a été faite par M. René Gosselin, président de la Fédération nationale du Textile, à la suite du vote de grève pris dimanche dernier par quelque 4,000 travailleurs du textile aux usines de Montmorency, Sherbrooke et Drummondville de la Dominion Textile.

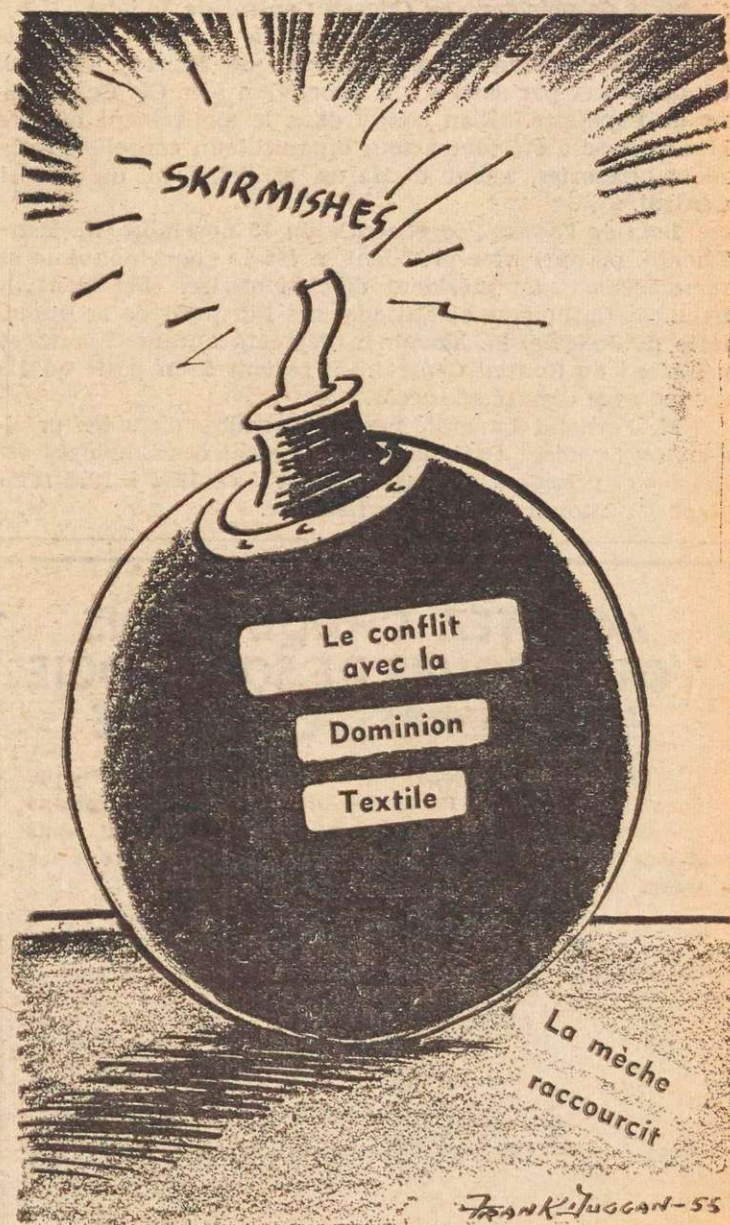
Les employés de l'usine de Magog ont voté contre l'autorisation de faire la grève à la suite d'influence induite par deux des trois curés des paroisses de Magog, selon un communiqué qui émane de la Fédération du Textile.

### Médiation de M. Barrette

A la suite du vote autorisant les dirigeants syndicaux à déclarer la grève, M. Gosselin a fait parvenir à M. Barrette un télégramme le priant d'intervenir avant que la situation ne se détériore davantage.

Voici le texte du télégramme de M. Gosselin à M. Barrette:

"A la suite de sa réunion tenue en fin de semaine, le Bureau fédéral de la Fédération du Textile, groupant vingt-cinq syndicats et représentant 12,000 ouvriers, m'a prié de solliciter votre intervention dans le différend entre Dominion Textile et ses employés à la suite de l'é-



(Suite à la page 7)



## JOLIETTE

## Négociations en cours avec la Consolidated Textile

Le Syndicat Catholique et National des employés de la Filature de Joliette est en pourparler avec la Cie Consolidated Textile afin de conclure une nouvelle convention de travail.

Les membres, en assemblée générale ont refusé l'offre de la compagnie de .02 l'heure d'augmentation par année pendant 3 ans; ce qui ferait une hausse de salaire de .06 dans 5 ans. Cependant, devant cette offre les ouvriers ont soumis à la compagnie une demande réduite qui semble-t-il fera l'objet d'une entente à brève échéance.

### QUEBEC

M. Armand Wagner a été réélu président, pour un troisième mandat, du Syndicat National catholique des Employés Municipaux de Québec (section des services extérieurs).

Les autres officiers élus lors de cette élection tenue ces jours derniers sous la présidence de M. Joseph Parent, président du Conseil Central de Québec, sont les suivants: MM. Adélaré Gagné, 1er vice-président; Emile Brousseau, 2e vice-président; Thomas Simard, secrétaire-archiviste; Gédéon Allard, secrétaire-archiviste adjoint; Rosaire Moisan, secrétaire-correspondant;

Il y a eu à date plusieurs rencontres qui se sont déroulées dans une grande harmonie et tout laisse prévoir que grâce à leur Syndicat les employés de la Consolidated Textile jouiront bientôt d'une augmentation de leurs salaires.

Lors de leur dernière assemblée de samedi passé, les membres ont accepté les recommandations de leurs négociateurs et il appert qu'une entente interviendra dans le cours de la semaine entre la Compagnie et le Syndicat.

John Peachy, secrétaire-trésorier; Ernest Gravel, secrétaire-financier; Alphonse Goulet, sergent d'armes, et Louis Sicconelly, gardien.

## M. Henri Thouin, nouveau président du Conseil Central

M. Henri Thouin vient de succéder à M. Henri Savignac au poste de président du Conseil Central de Joliette.

M. Henri Savignac, qui présidait le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette, vient de démissionner par suite d'une promotion à la Cie Canadienne de Papeterie. Bien connu dans le mouvement ouvrier, M. Savignac a été tour à tour organisateur, conseiller technique, trésorier, agent d'affaires et président du Conseil Central.

Lors de l'assemblée générale du 13 novembre, M. Henri Thouin, premier vice-président, a été le choix unanime en remplacement du président démissionnaire. Président du Syndicat Catholique et National des Employés de la Biscuiterie de Joliette, M. Thouin a déjà été durant 7 années, président du Conseil Central. Il revient à un poste qu'il a occupé avec dignité et succès.

M. Fernand Lanctôt, pendant nombre d'années président du Syndicat Catholique et National des Employés des Hebdomadaires et président du Conseil Central de 1954 à 1955 remplace M. Thouin à la vice-présidence.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.

155, boul. Charest-Est, Québec  
Tél. 4-4631



Le Syndicat de la Construction de Hull élitait ces jours derniers son nouveau conseil. Sur cette photo prise à l'issue des élections, on remarque, assis, de gauche à droite: MM. Fernand Villeneuve, agent d'affaires; A. Lacombe, vice-président; O. Jubinville, secrétaire-archiviste; J. Bélec, secrétaire-trésorier; debout, dans le même ordre: L. Beaulne, sergent d'armes; L. Charette, conseiller; J.-J. Bourgoïn, président du Conseil Central remettant le maillet traditionnel au président élu, M. Paul Goulet; MM. L. Froment et T. Bourdeau, conseillers.

## La CFTC et l'action politique

Un rédacteur de l'hebdomadaire "Témoignage Chrétien", Claude Durieux, est allé interviewer M. Georges Levard, secrétaire général de la CFTC, organisation syndicale qui, en France, occupe une situation analogue à la CTCC au Canada. Comme la CTCC, la CFTC est affiliée à la CISC, soit la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens.

A l'approche des élections françaises, se pose le problème de l'action politique des syndiqués et de l'attitude que prendront les centrales syndicales. Voici comment le secrétaire général Levard définit les positions de la CFTC:

—Pensez-vous que votre organisation aura à faire connaître ses exigences par rapport aux élections législatives, qui risquent d'être anticipées, comme vous le savez?

—Certainement, car nous souhaitons que se dégage une nouvelle majorité, capable d'engager le pays dans la voie de l'expansion économique et du progrès social.

—Et sous quelle forme exprimerez-vous cette volonté?

—Ce point n'est pas encore précisé. Mais je pense que, ayant mis en noir et en blanc un programme minimum, nous soumettrons ce test aux partis politiques, au plan national. Puis nous inciterons nos Unions départementales à faire de même au niveau des candidats, avec les adaptations locales qui leur paraîtront nécessaires. Ensuite, nous ferons connaître le résultat de ces consultations afin d'éclairer l'opinion publique et la masse des salariés en particulier.

## Hausse des bénéfiques dans l'industrie en 1955

Les bénéfiques, avant déduction des impôts, des sociétés canadiennes, durant le second trimestre, se sont élevés à un total estimatif de 814 millions de dollars, soit 150 millions ou 22.6 p. 100 de plus que l'estimation rectifiée de 664 millions d'un an plus tôt. C'est ce que signale le Bureau des Statistiques qui se fonde sur son relevé trimestriel.

La hausse du second trimestre fait suite à une augmentation estimative de 570 millions durant le 1er trimestre au regard du chiffre rectifié (533 millions) d'un an plus tôt, portant les bénéfiques bruts des six mois terminés en juin à 1,384 millions, soit 187 millions ou 15.6 de plus que le total correspondant d'un an plus tôt (1,197 millions).

Après déduction des impôts, les bénéfiques du 2e trimestre ont augmenté d'environ 93 millions ou 27.3 p. 100, passant à 434 millions au regard de 341 millions pour la période correspondante de 1954 et, durant la première moitié de l'année, ont augmenté de 132 millions, soit 744 millions contre 612 millions.

On estime que les bénéfiques, avant déduction d'impôts, dans le secteur manufacturier, ont augmenté de 21.3 p. 100 durant le 2e trimestre, soit 416 millions contre 343 millions un an plus tôt. Cela contre-balance la diminution du 1er trimestre estimée à 283 millions contre 293 millions, portant la hausse de la mi-année à 63 millions de plus, soit 699 millions au regard de 636 millions. Tous les groupes manufacturiers ont accusé des avances durant le 2e trimestre, sauf les appareils et accessoires électriques, et les dérivés du pétrole et le charbon, qui sont demeurés

sans changements. L'avance la plus importante a été réalisée par le groupe du fer et de l'acier, dont on estime les bénéfiques à 113 millions (86 millions un an plus tôt). Les produits du bois et du papier ont avancé de 86 à 104 millions; les produits des minéraux non métalliques, de 22 à 31 millions; les produits chimiques, de 21 à 27 millions; les aliments et boissons, de 46 à 49 millions; les produits des métaux non ferreux, de 16 à 17 millions; les produits textiles, de 7 à 11 millions et les autres industries manufacturières, de 19 à 24 millions.

L'augmentation la plus importante de tout groupe durant le 2e trimestre, de même que lors du 1er, a été réalisée par les mines, les carrières et les puits d'huile, dont les bénéfiques sont passés de 62 à 93 millions. Les bénéfiques, avant déduction des impôts, du transport, de l'entreposage et des communications ont été de 62 millions contre 45; des finances, de l'assurance et de l'immeuble, de 85 millions contre 75; du commerce de gros, de 57 millions contre 48; du commerce de détail, de 51 millions contre 42; et des services d'utilité publique, de 16 millions contre 15. Seul le groupe des services a vu ses bénéfiques diminuer de 12 à 11 millions.

## \$30 millions de profits pour l'Alcan en 6 mois

MONTREAL (CPA) — L'Aluminum Co. of Canada Ltd. a réalisé un profit net de \$30,628,635.00 au cours des premiers neuf mois de l'année courante, comparativement à un profit de \$25,565,924 au cours de la période correspondante en 1954.

L'Aluminum Ltd. dont ALCAN est la subsidiaire la plus importante a fait un profit de 38 p. 100 plus élevé durant les neuf premiers mois de 1955 comparativement à 1954. Le profit net s'est établi à \$36,776,325 contre \$26,904,220 au cours des premiers mois de 1954.

Par contre, malgré des profits plus élevés en 1955, les impôts payés par cette industrie ont diminué de \$15,603,613 en 1954 à \$12,725,025 en 1955.



# Des subsides directs ou indirects pour empêcher la hausse des billets

**DEMANDES FAITES PAR LE CARTEL SYNDICAL DANS UN MEMOIRE PRESENTE A LA CITE DE MONTREAL VENDREDI DERNIER - ON DEMANDE UNE ENTREVUE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL.**

Poursuivant sa campagne pour empêcher la hausse des billets de tramway qui doit entrer en vigueur le 3 décembre prochain, le cartel syndical groupant les représentants des trois centrales syndicales de Montréal vient de demander une entrevue avec le premier ministre de la province, l'hon. M. Duplessis.

Au cours de cette entrevue, les représentants de quelque 200,000 travailleurs de la région métropolitaine ont l'intention de demander l'intervention du gouvernement provincial en vue de trouver une solution au problème du transport en commun à Montréal.

## Appui du maire Drapeau

La campagne organisée par les centrales syndicales de Montréal commence à porter ses fruits puisque Son Honneur le maire Jean Drapeau, de Montréal, s'est déclaré d'accord avec plusieurs remarques contenues dans le mémoire que le cartel syndical présentait vendredi dernier aux autorités municipales.

Me Drapeau a promis son appui aux représentants ouvriers qui, à l'hôtel de ville, présenteront une motion en vue de discuter le problème du transport en commun lors de la prochaine séance du conseil municipal. Le maire de Montréal a en outre ajouté qu'il était d'accord avec les dirigeants ouvriers qui ont réclamé entre autres, l'abolition de toute taxe pour la Commission du Transport.

La délégation ouvrière était dirigée par Mlle Huguette Plamondon, présidente du Conseil du Travail de Montréal (CCTCOI); M. Louis Laberge, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal (CMTCFAT), et par M. Roger Mathier, président du Conseil Central de Montréal (CTCC).

## Des subsides

Les délégués ouvriers ont compris que la Commission du Transport de Montréal a besoin de revenus additionnels si elle veut bien rémunérer ses employés, accorder un service adéquat et ne pas taxer trop lourdement les usagers du système.

On a souvent répété à tort et à travers, dit le mémoire, que les employés de la Commission étaient les responsables de la hausse du billet à cause de leur revendication pour des salaires plus élevés. Cependant, il faudrait être vraiment de mauvaise foi pour continuer à ce prétendre lorsque les faits le démentent. Au Canada seulement, les employés de services de transport en commun des grandes villes gagnent plus que ceux de Montréal.

Et ceci sans parler des autres conditions de travail. Les employés de la Commission vivant dans la métropole du Canada ont donc fait leur part de sacrifices pour solutionner le problème et ils continuent à se sacrifier. Doit-on faire reporter sur leurs épaules tout le fardeau?

## Un lourd héritage

Le mémoire poursuit en parlant du lourd héritage laissé à la Commission du Transport de Montréal. Il ne serait pas juste, ajoute-t-on, que le public voyageur paie tous les pots cassés.

Abordant le problème des remèdes, le mémoire entrevoit deux catégories de subsides afin d'alléger le fardeau de la Commission:

Il y a d'abord les subsides directs, soit municipaux, soit provinciaux. A ce sujet, nous aimerions souligner que si la province, avec raison, est jalouse de son autonomie financière, il en est de même de la Cité de Montréal. De plus, la grosse majorité des revenus de la province provient d'où, sinon de Montréal et en grande partie des goussets de ces mêmes ouvriers à qui on impose la hausse des billets. Pour l'ouvrier de la grande ville, le transport jusqu'au lieu où il gagne son pain est vital. Il nous semble logique alors, que le premier subside qu'on doit à la cité de Montréal et ses habitants, c'est celui qui permettra le transport en commun à bon compte. Ne serait-il pas juste de retourner sous forme de subsides à l'ouvrier une partie de ce qu'il verse à profusion dans les trésors provinciaux?

## Des subsides indirects

Le mémoire précise aussi qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de subventionner directement la Commission du Transport si elle était exemptée de certaines taxes et si tous ceux qui profitent du système de transport en commun aidaient à défrayer une partie du coût du système:

### A) Sur le plan provincial:

Le trésor fédéral a cru bon d'exempter la Commission de payer la taxe sur le revenu. Par conséquent le gouvernement provincial pourrait exempter la Commission de la taxe sur la gazoline et l'huile. Ce seul item pourrait signifier beaucoup car il y a présentement 869 véhicules qui consomment environ 5 millions de gallons de gazoline par année. Tous ces véhicules portent une licence pour circuler sur les routes de la province, mais ils n'y circulent pas. Une exemption dans ce domaine serait appréciée.

(Suite à la page 7)



De gauche à droite: MM. LOUIS LABERGE, président du Conseil des métiers et du travail de Montréal; ROGER MATHIEU, président du Conseil central des syndicats nationaux, et Mlle HUGUETTE PLAMONDON, photographiés lors de la présentation d'un mémoire conjoint des trois centrales syndicales régionales à Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU. C'est la première fois que les trois organismes syndicaux faisaient une démarche conjointe auprès des autorités municipales. (Clicré LA PRESSE)

## Conventions collectives dénoncées à la Johnson's et à la Flintkote

Au cours d'une assemblée générale tenue dernièrement à Black Lake, les syndiqués de l'amiante de la Johnson's et la Flintkote ont décidé de demander des modifications aux conventions collectives existantes avec ces compagnies et ils ont approuvé les amendements qui seront proposés aux compagnies.

L'assemblée qui était sous la présidence de M. Emilien Mathieu, maire de Black Lake et de MM. Georges Leblond et Georges Dionne, a entendu M. Daniel Lessard, président du Conseil régional des Syndicats Nationaux de Thetford, leur fournir les renseignements nécessaires et le texte des amendements.

### Les demandes

Voici les demandes faites par les travailleurs:

- 1—Augmentation générale de 7 p. 100;
- 2—Prime de nuit augmentée à

- 0.07 et 0.10 cents de l'heure;
- 3—Vacances: 3 semaines après 15 ans de service;
- 4—Incorporation du boni de vie chère actuel;
- 5—Payer la fête présentement chômée mais non payée;
- 6—Assurance-groupe modifiée comme suit:  
Hospitalisation \$6 par jour — 70 jours  
Frais spéciaux \$60  
Maternité \$60  
Anesthésiste \$15  
Frais médicaux \$3 par visite  
Frais chirurgicaux \$200 maximum

- 7—Amélioration de la clause d'ancienneté;
- 8—Plan de pension: \$150 par mois à 65 ans; \$110 par mois à 70 ans;
- 9—Durée de la convention: 12 mois.

## APPUI AUX DEBARDEURS DU PORT DE SOREL

Les conseils municipaux de Sorel et de Saint-Joseph-de-Sorel, de même que Me Lucien Cardin, M.P., viennent d'accorder leur appui aux travailleurs syndiqués du port de Sorel que les dispositions actuelles de la Loi de l'Assurance-Chômage privent de prestations durant la saison morte.

C'est dans le but d'attirer l'attention des autorités fédérales sur cette situation que le syndicat qui groupe les employés de Sorel Dock et Stevedoring Co. Ltd., North American Elevators Ltd., Wolfe Stevedoring Ltd., etc., a préparé un mémoire qui expose les griefs de ces travailleurs contre les dispositions actuelles de loi, en ce qui les concerne.

Le mémoire préparé par le Syndicat catholique et national des Débardeurs de Sorel, Inc., rappelle que l'ancienne loi était plus généreuse à l'égard des travailleurs employés dans des travaux saisonniers, c'est-à-dire, avant l'entrée en vigueur, le 2 octobre dernier, des amendements votés à la dernière session fédérale.

**PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS**



**LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC**



# DANS LE MOUVEMENT

## QUEBEC

### Les employés de magasins et la Chambre de Commerce

Le syndicat catholique des employés de magasins de détail de Québec (CTCC) s'est réuni hier soir dans l'édifice des Syndicats pour discuter et prendre toutes mesures ultérieures concernant le mémoire de la Chambre de Commerce de Québec relatif aux heures d'ouverture des magasins. Cette réunion préliminaire avait pour but de jeter les bases d'une action dont les modalités seront soumises à la Fédération nationale catholique des employés de commerce qui doit se réunir à Québec, le 27 novembre, à 10 heures, pour étudier le dit mémoire.

La mise au point qui sera faite à cette occasion portera vraisemblablement sur les conventions collectives de travail qui n'obligent pas les magasins à ouvrir ou à fermer à des heures autres que celles stipulées par le règlement municipal, mais que lesdites conventions précisent simplement que les employés de magasins travaillant un nombre d'heures limité par semaine, réparties entre 9 heures le matin et 5½ heures le soir, sans obliger pour cela le magasin à ouvrir à 9 heures ni fermer à 5½ heures, mais qu'avant 9 heures ou après 5½ heures les employés doivent être payés avec temps supplémentaire.

Rappelons également qu'un communiqué de la Chambre de Commerce de Québec publié antérieurement à son dernier mémoire, affirmait que les syndi-

cats ne devraient pas imposer aux patrons, par voie de conventions collectives, des heures d'ouverture et de fermeture des magasins. Or aucune clause dans les conventions collectives actuelles concernant les employés de magasins de détail ne le stipule.

Cette assemblée était sous la présidence de M. Laurent Sansfaçon, président du Syndicat catholique des employés de magasins de détail de Québec (CTCC), assisté de M. Lucien Dorion, président de la Fédération des employés de commerce.

M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier du syndicat, a également pris la parole. Il a invité les employés de magasins à resserrer leur union, pour améliorer leurs conditions de travail et, aussi, à participer nombreux aux prochaines journées d'études.

vin, gardien; Jos-Louis Cantin, sentinelle.

**Directeurs:** MM. Lucien Trudel, Jean-Paul Trépanier, Cyrille Légaré, Ferdinand Gingras, Ls-Joseph Bureau, Roland Senneville, Henri-Paul Jobin, Borromée Doré, Henri Belleau, Maurice Matte, Clément Côté.

**Comité des Grieffs:** MM. Ls-Charles Rivard, Ovila Rousseau, Lucien Raymond, Alexandre Rhéaume, Donat Paquin, Georges-E. Germain, Claude-L. Germain.

**Comité conjoint:** MM. François Raymond, Florent Gignac, Borromée Doré, Victorin Godin.

## CHICOUTIMI

Le Syndicat National des Ateliers mécaniques et Garages de Chicoutimi poursuit actuellement une campagne de recrutement qui donne des fruits.

En effet, la Commission des Relations Ouvrières vient d'accorder deux certificats de reconnaissance syndicale à ce syndicat pour représenter les employés de United Auto Parts Saguenay Ltd. et Légaré Automobile Ltée de Chicoutimi.

## ST-FELICIEN

Le Syndicat National du Commerce de St-Félicien vient de dénoncer le décret en vigueur dans le commerce de détail de cette ville. Le syndicat entend négocier en premier lieu une convention collective de travail particulière avec les marchands concernés avant de renouveler le décret actuel. Les représentants syndicaux espèrent qu'une entente sera conclue sans passer par l'arbitrage.

## DONNACONA

Les récentes élections au Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier ont donné les résultats suivants: **Exécutif:** M. l'abbé Jean-Bte Tremblay, curé, aumônier; MM. François Raymond, président; Sylvio Marchand, 1er vice-président; Victorin Godin, 2e vice-président; Florent Gignac, secrétaire-archiviste; Léo Poulin, secrétaire-trésorier; Maurice Papillon, assistant secrétaire-trésorier; Paul-Emile Lange-

## CRABTREE-MILLS

### Conciliation à la Howard Smith

Plusieurs séances de conciliation conduites par M. Léopold Roger, du service de conciliation, eurent lieu à Joliette afin de pouvoir résoudre le différend qui existe entre le Syndicat et la Cie Howard Smith de Crabtree.

M. Philippe Lessard, président de la F.P.P., a passé plusieurs jours à Joliette afin de défendre les intérêts du Syndicat, qui est représenté par son président, M. Paul Breton, et par tous les officiers de l'exécutif.

Le syndicat demande une augmentation de salaires de 15 cents l'heure et l'établissement de la semaine de 40 heures avec pleine compensation. Plusieurs clauses du contrat font aussi l'objet d'une étude sérieuse.

## SAINT-JACQUES DE L'ACHIGAN

### NEGOCIATIONS DIFFICILES

Les négociations entre la Coopérative de tabac de St-Jacques et le Syndicat Catholique et National des Travailleurs du Tabac de St-Jacques, sont très ardues et très difficiles.

Les difficultés des négociations ne viennent pas des relations tendues entre la Coopérative et le Syndicat; bien au contraire, tout se déroule dans une très grande cordialité et une grande compréhension, mais les difficultés sont d'ordre technique.

Le Syndicat demandait la réduction de la semaine de travail de 49½ heures à 45 heures, et demandait une augmentation générale de 10%.

Au cours des négociations, la coopérative avisa le Syndicat qu'elle ne pouvait pas réduire la semaine de travail ni accorder l'augmentation demandée à cause de changements importants dans la manipulation, car il n'y aura pas de classement cet hiver, ce qui emmènera plus d'une centaine de personnes en chômage.

D'autres rencontres auraient lieu prochainement afin de dé-

terminer dans quelles conditions travailleront les hommes qui feront l'empaquetage au cours de l'hiver.

Lors de la dernière rencontre la Coopérative a soumis au Syndicat un projet qui sera soumis prochainement aux membres en assemblée.

## QUEBEC

### Elections chez les employés de garages

Les élections du Syndicat Catholique des Employés de Garages du Québec Railway Light & Power Co. Inc. ont eu lieu les 8 et 9 novembre, afin que tous les membres puissent voter, vu que le travail est divisé en deux équipes.

Le confrère Arthur Dorval a été réélu président. Les autres officiers sont les confrères Gérard Breton, vice-président; Roland Buteau, secrétaire-archiviste; Clément O'Neil, secrétaire-correspondant; Raymond Lachance, secrétaire-financier; Louis Lajeunesse, trésorier et Sylvio Gamache, sentinelle.

Les élections ont été présidées par le confrère Gérard Leblond. Le confrère Théo Lamontagne agissait comme secrétaire.

L'agent d'affaires du syndicat, M. Roger Fiset, a été maintenu dans sa fonction.

L'installation des officiers aura lieu à l'assemblée du 13 décembre.

## JOLIETTE

### Certification demandée chez N. Laurin & Fils

Un autre syndicat catholique organisé par le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette Inc. est venu s'ajouter à la liste déjà imposante des 22 syndicats catholiques affiliés au Conseil Central de Joliette.

De fait, entre le 2 et le 12 novembre, 95% des employés payés à l'heure de la Compagnie N. Laurin et Fils ont signé leur adhésion au Syndicat.

Lundi soir dernier le 14 novembre, 90% des membres signataires se sont réunis en Assemblée Constitutive et ont demandé leur certificat de reconnaissance Syndicale à Québec.

Quelques membres ont été nommés sur un comité chargé de préparer un projet de contrat de travail.

Malgré l'intimidation du début, les employés ont senti avec raison, la nécessité de s'unir

entre eux afin d'étudier et défendre leurs intérêts économiques, sociaux et moraux.

## MONTREAL

L'Alliance des Infirmières de Montréal nous fait part qu'une convention collective vient d'être signée avec l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc, de Montréal. Ont pris part aux négociations: Mlle Régina Boisvert, assistée des gardes Rita Pépin, Jeanne Bédard et Lianne Flynn. Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère de compréhension et de bonne volonté de part et d'autre. Le contrat signé en juillet est rétroactif à l'expiration de la dernière convention, soit le 14 mai. Il égalise l'échelle des salaires avec les conventions actuellement en vigueur dans les hôpitaux de Montréal.

### Mise au point concernant la Wabasso

Pour éviter toute équivoque ou malentendu concernant le Syndicat National Catholique des Employés du Textile de la Wabasso des Trois-Rivières, Inc., le Conseil Central des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques des Trois-Rivières à son assemblée tenue mardi soir a adopté à l'unanimité une résolution pour faire la mise au point suivante:

"Que le Syndicat National Catholique des Employés du Textile de la Wabasso des Trois-Rivières, Inc., n'est pas affilié au Conseil Central des Trois-Rivières, ni à la Fédération Nationale Catholique du Textile, ni à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, et que par conséquent, il n'est pas reconnu par aucun de ces organismes comme un syndicat faisant partie du travail organisé."

Bureau : MA. 2121  
Domicile : TU. 2839

### Fernand Pion

Courtier d'assurances  
Représentant la Société  
d'Assurance des Cuisses  
Populaires et autres  
507 Place d'Armes, Suite 600  
MONTREAL



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Rédacteur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLIES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa



## SAINT-HYACINTHE

## Entente avec la Donahue

Augmentation générale de 5 cents —  
La rétroactivité — Atelier fermé

Les membres du syndicat de la Donahue Corp. de Saint-Hyacinthe ont accepté la semaine dernière les termes d'une entente collective de travail avec cette entreprise après plusieurs séances de négociations post-arbitrales.

A la suite de cette entente, les syndiqués recevront les avantages suivants: une augmentation générale de 5 cents l'heure à partir du 5 novembre 1955; une rétroactivité de 3 cents l'heure à compter du 1er juillet 1954 jusqu'au 5 novembre 1955.

Les syndiqués ont aussi obtenu la reconnaissance de l'atelier syndical parfait.

Dans le domaine des vacances payées, les employés qui auront plus de quatre années de service, recevront comme paie de vacances, 4 p. 100 du salaire gagné pendant l'année courante pendant que ceux qui ont cinq années de service recevront une rémunération de 5 p. 100.

La convention comprend en outre l'établissement d'un plan d'assurance-groupe dont les contributions sont défrayées à part égale par la compagnie et les syndiqués. La compagnie a en outre consenti à la formation d'un comité de six membres dont trois syndiqués et trois représentants de la compagnie en vue de procéder à une reclassification des employés.

## SHAWINIGAN

## Convention signée avec la Laiterie Bélanger

Une troisième convention collective de travail vient d'être signée par le Syndicat des Employés du Commerce et des Services de Shawinigan. Il s'agit du contrat de travail entre ce syndicat et la Laiterie Bélanger. Cette première convention de travail, rétroactive au 1er octobre prévoit des augmentations de salaire variant de \$3.50 à \$6.00 par semaine. La semaine de travail est fixée à 48 heures tandis que dans les autres laiteries, la semaine normale est de 50 à 52 heures par semaine. Les heures travaillées après la semaine normale seront rémunérées au taux de temps et demi.

Relativement aux jours de fêtes chômées et payées, toutes les fêtes d'obligation, la Saint-Jean-Baptiste, ainsi que la Fête du Travail seront dorénavant considérées comme fêtes chômées et payées. De plus, tout employé ayant 12 mois de service pour la compagnie, jouira d'une journée de congé sans perte de salaire dans le cas de son propre mariage, de la naissance ou du décès d'un enfant et de deux jours dans le cas du décès de l'épouse.

Voici l'échelle de vacances prévue dans le présent contrat: 1 an de service, une semaine de vacances; 3 ans de service, deux semaines de vacances; 5 ans de service, 2½ semaines de vacances et 15 ans de service, trois semaines de vacances.

En ce qui a trait à l'ancienneté, la compagnie accorde l'ancienneté sans restriction après 30 jours d'emploi pourvu que l'employé concerné puisse remplir les exigences normales de la tâche. Par ailleurs, un permis d'absence d'un an sera accordé à tout employé ayant acquis un droit d'ancienneté pour la compagnie en cas de mise à pied par manque de travail.

Le syndicat a obtenu également pour les employés de la Laiterie Bélanger une bonne clause pour la réglementation des griefs.

Le régime syndical à la Laiterie Bélanger est celui de la formule Rand, c'est-à-dire que tous les employés dans l'unité de négociations doivent payer mensuellement une somme égale à la cotisation syndicale fixée par

le syndicat. De plus, tout nouvel employé devra, comme condition de son emploi, faire partie du syndicat.

On sait que le syndicat des employés du Commerce et des Services de Shawinigan est signataire de deux autres conventions collectives de travail, soit à la Laiterie Shawinigan et à la Coopérative de la Mauricie. Une tentative d'organisation avait été également faite à la Crémère Crête, de Grand-Mère. Cependant, l'attitude antisyndicale de cette maison, retarde l'organisation de cette section du syndicat.

## Conseil National de la L.O.C.

La L.O.C. tiendra son Conseil national, les 26 et 27 novembre prochains. Près d'une centaine de présidents et d'aumôniers fédéraux représenteront les 43 fédérations de la L.O.C. à cette réunion qui aura lieu à Montréal.

Les travaux de cette assemblée porteront sur divers problèmes de régie interne, et principalement sur les services que la L.O.C. se doit d'organiser pour l'accomplissement de sa mission. La L.O.C. maintient actuellement plusieurs services: le service d'Orientation des Foyers, le service du Budget familial, le service des camps familiaux ouvriers et le service Famille-Ecole. Ces derniers existent dans plusieurs diocèses. Bon nombre de sections possèdent également des services d'entraide familiale qui sont à la disposition de tous les foyers de leur localité.

Cette réunion du conseil national de la L.O.C. se terminera par la nomination des membres des Comités nationaux de ce mouvement pour l'année 1955-1956.

NEGOCIATIONS  
AVEC LA  
STOWELL SCREW

Le Syndicat des Machineries de Montréal vient de présenter à la Stowell Screw de Longueuil une liste d'amendements à apporter à la convention collective qui vient d'expirer.

La principale demande des travailleurs consiste en une augmentation de 15 cents l'heure en plus d'une diminution de la semaine de travail. On sait que la semaine de travail est actuellement de 45 heures et on voudrait qu'elle soit diminuée de 2½ heures par semaine.

Les travailleurs ont aussi demandé que la prime de nuit soit augmenté de 7 à 10 cents l'heure ainsi que la diminution de 60 à 30 jours concernant la période d'essai des nouveaux travailleurs.

Outre le droit d'affichage sur des tableaux à cet effet, les syndiqués veulent aussi deux fêtes chômées et payées de plus, ce qui porterait le nombre de ces fêtes à neuf.

On demande aussi que soit incluse dans la convention une clause prévoyant la non-discrimination au point de vue race, religion et langue.

## SAINT-HYACINTHE

7 à 10 cents l'heure  
d'augmentation aux  
employés municipaux

Un tribunal d'arbitrage sous la présidence de l'hon. juge Aimé Chassé assisté de Me Maurice Rousseau, arbitre patronal et de M. René Bélanger, arbitre syndical, vient d'accorder, outre de nombreux autres avantages, une augmentation de 7 à 10 cents de l'heure aux employés municipaux de cette ville.

La sentence arbitrale qui lie les parties accorde aussi la rétroactivité complète à compter du 1er février 1955 tandis qu'un autre deux cents d'augmentation sera accordé à tous les employés à compter du 1er février 1956.

Dans le domaine des avantages économiques, les travailleurs ont aussi obtenu une prime de nuit de 10 cents l'heure, dont 2 cents sont rétroactifs au 1er février 1955.

La sentence arbitrale prévoit aussi dix fêtes chômées et payées pour les employés qui ont une année et plus de service et deux fêtes chômées et payées pour ceux qui ont moins d'une année de service.

L'ancienneté sera reconnue à compter du 60e jour de l'embauchage au lieu de 90 jours, ainsi que le prévoyait la convention précédente; par ailleurs, concernant la sécurité syndicale, la sentence arbitrale prévoit l'atelier syndical parfait, ce qui veut dire que tous les employés du département de la Voirie devront adhérer au syndicat.

Outre une clause relative aux promotions, les travailleurs ont aussi obtenu un crédit de maladie d'une journée par mois de

travail; dans ce domaine, les travailleurs ont obtenu une rétroactivité cumulative de trois jours par année depuis dix ans.

La convention prévoit aussi un plan d'hospitalisation dont les primes sont payées à part égale par les travailleurs de la Cité. Un plan de retraite sera aussi étudié au cours de la présente convention.

## Trois-Rivières

L'Union Nationale catholique des Journaliers des Trois-Rivières, Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1955-1956.

Les officiers élus sont: MM. J.-H. Jacob, président; Emile Teller, vice-président et André Montour, secrétaire-trésorier.

MM. J.-H. Jacob et André Montour ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières et district et le délégué au fonds mortuaire est M. J.-H. Jacob.

## CHAMBLY

Augmentation de .05 à .30  
aux employés de Bennett Co.

A la suite de quelques séances de négociations entre le Syndicat des Employés de Bennett, Ltée, et la Compagnie Bennett Ltée, les parties en sont venues à une entente sur une augmentation de salaire comportant des ajustements entre .05 et 0.30 de l'heure, à partir du 1er novembre 1955 jusqu'au 1er novembre 1956. Une autre augmentation équivalente sera aussi accordée à partir du 1er novembre 1956 jusqu'au 1er novembre 1957, pour une convention collective de travail de deux ans.

Ces augmentations s'appliquent sur les taux de base. Des augmentations sur les taux à la pièce ont aussi été obtenus. Le taux minimum après l'apprentissage terminé, pour la nouvelle convention, est de 80 cents pour les femmes et de 95 cents pour les hommes.

31% des employés d'usine obtiennent par ces ajustements de taux une augmentation de 5 cents à 7 cents l'heure; 31% obtiennent une augmentation de 10 cents à 15 cents et 38% de 15 cents à 30 cents de l'heure.

Les employés travaillant sur les équipes obtiennent une majoration de leur prime d'équipe de 4 cents à 5 cents pour la 1ère équipe au cours de la 1ère année, de 5 cents à 6 cents pour la 2e année.

Les employés de la 2e équipe obtiennent au cours de la 1ère année une augmentation de 8 cents à 10 cents la première an-

née, et 10 cents à 12 cents pour la 2e année.

L'ancienne convention comportait une clause d'assurance-groupe sur la vie, sur la maladie et sur l'hospitalisation. La Compagnie payait 50% de la prime ainsi que les syndiqués.

La Compagnie a consenti à payer pour la 1ère année 62½% et pour la 2e année 75%.

Le Comité de négociation pour la partie syndicale était composé de MM. Gérard Deguire, président; Gérard Massé, vice-président; Dominique Daigneault, directeur; Léopold Aubertin, directeur; ainsi que Jean-Paul Coulombe, organisateur de la C.T.C.C., qui agissait comme agent négociateur.

La compagnie était représentée par M. O. G. Foisy, vice-président de la Compagnie; M. Patrick Farar, surintendant; ainsi que Luc Messier, gérant du personnel.



# TRAVAIL ET FOYER

## Le budget familial et ses ennemis

Un budget, c'est la prévision, le calcul d'avance, aussi exact que possible de nos revenus et de nos dépenses pour une période fixée d'avance — trois mois, un an.

Un budget c'est une classification de nos dépenses: celles qui sont essentielles: logement, nourriture, vêtement, éducation, assurance, etc. Les choses utiles et les choses superflues c'est-à-dire celles dont on peut se passer sans préjudices aucuns pour la famille.

### Attention aux erreurs et aux préjugés!

Beaucoup de gens pensent, bien à tort cependant, que faire un budget c'est s'appliquer comme Séraphin Poudrier, à ménager le plus possible, à manger de la galette et à se défendre toute douceur et tout plaisir légitime. Chassons cette idée de nos cerveaux! Faire un budget, au contraire c'est s'appliquer à obtenir le plus possible de bien-être et de sécurité, avec l'argent dont on dispose. Ce n'est pas nécessairement mettre de l'argent de côté à tout prix.

Faire un budget c'est s'organiser pour enrayer toute dépense qui ne rapporte réellement rien à la famille, afin de pouvoir répondre mieux à de vrais besoins.

Faire un budget, c'est mobiliser les ressources de notre intelligence pour faire rapporter le plus possible au salaire familial.

Faire un budget, c'est se grandir soi-même dans sa propre estime et celle des autres... c'est travailler efficacement à la promotion de la classe ouvrière.

Faire un budget c'est administrer d'une façon claire, voyante et sérieuse, au lieu de se laisser administrer par les autres et par les événements.

### Pour établir un budget

Pour établir un budget, il faut d'abord vouloir! Vouloir sérieusement et à deux. Donc prendre la peine de se parler, de se comprendre — pas de se "chialer" entre mari et femme. Sans entente et bonne volonté, pas de budget possible.

Être prêts, dans les débuts surtout, à consentir quelques petits sacrifices; à faire quelques efforts — on a jamais rien sans peine — Parmi ces petits efforts qu'il faudra faire, il faut en signaler deux: le premier sera de consentir à nous servir de notre intelligence pour réfléchir, comparer, décider; le second, nous réconcilier avec le crayon que, pour la plupart, nous boudons depuis nombre d'années! Car pour comparer, décider et tout simplement faire le point dans notre situation financière, il faudra aligner des chiffres. Notons

en passant que cet exercice deviendra très intéressant si nous nous donnons la peine d'y goûter!

Il faudra aussi être persévérants! Recommencer chaque fois que nous nous serons découragés, et cela arrivera. Il faudra reviser nos prévisions, constater plus d'une fois que nous nous sommes trompés et cela autant de fois que nécessaire, jusqu'au jour, où nous nous apercevrons que le budget ce n'est pas si difficile qu'on avait pensé!

### Un budget défoncé!

— Un budget défoncé, cela arrive souvent surtout dans les débuts. Il ne faut pas en conclure que le budget n'est pas possible, ni utile parce qu'un jour ou l'autre nous avons été dans l'obligation de s'en écarter. Il faut se reprendre, c'est comme cela qu'on prend l'expérience des prévisions à faire. Ne soyons pas ce couple qui disait, le plus sérieusement du monde: C'est pas possible de faire un budget! La semaine dernière "on a été dans les honneurs", ça nous a coûté \$20.00, comment est-ce qu'on aurait fait pour suivre notre budget?... il aurait eu un moyen trou". Les couples qui font leur budget depuis un an ou deux, savent qu'un budget bien organisé prévoit une petite cachette pour ces événements qu'on ne peut pas toujours prévoir longtemps d'avance! C'est une des récompenses que donne le budget, de pouvoir faire face à certaines obligations sans pour cela être obligé de dire au laitier ou à l'épicière: "Attendez à la prochaine paie."

### Notre budget a des ennemis!

Le premier ennemi de notre budget c'est nous mêmes, c'est-à-dire notre paresse à penser, à peser les choses à leur juste valeur... notre peur de réfléchir qui nous fait voir des sacrifices partout... On s'imagine que nous servir de notre gros bon sens, nous en avons beaucoup pourtant, c'est quelque chose de bien difficile.

L'ennemi No 2, c'est l'annonce qui nous casse les oreilles et nous éblouit à l'année longue et essaie, par tous les moyens, de nous faire croire qu'il n'y a pas de bonheur possible sans telle petite bière ou telle liqueur, telle automobile, tel genre de toilette ou d'ameublement... ne soyons pas naïfs, pas "gogos" comme on dit. Que les annonces soient pour nous des guides quand nous avons besoin de quelque chose, mais ne les laissons pas faire de nous des esclaves qui ne pensent que par elles. Attention aussi aux

solliciteurs qui ont toutes sortes de choses à offrir! Ils font leur métier, personne ne peut les en blâmer, mais sachons nous servir de notre tête et ne nous laissons pas coller toutes sortes de choses, car il faudra les payer et souvent sacrifier des choses essentielles pour cela.

L'ennemi No 3, c'est le plus terrible, il vient prêter main forte aux deux autres et il est bien aguichant... c'est le crédit trop facile. Quant on travaille, tout le monde veut nous vendre de tout à crédit! Prenons garde! Veillons! Le crédit nous entraîne à dépenser plus que nos moyens, c'est son premier défaut. Pensons-y comme il faut. Nous sommes-nous demandés déjà, pourquoi tant de gens cherchent à nous endetter? Est-ce pour nous rendre service? Nous trouverons bien la solution, si nous y pensons un peu? Nous ne sommes plus d'âge à croire au Père Noël!

On se débat, et même on se bat, pour avoir un meilleur salaire car nous en avons besoin, et de l'autre côté on s'arrange pour payer des frais de finance de toutes sortes, ce n'est pas logique, n'est-ce pas?...

Ce langage vous semblera peut-être dur à entendre. La L.O.C. ne vient pas pour autant blâmer la famille ouvrière! La L.O.C., c'est un mouvement de familles ouvrières et les problèmes traités sont les siens. Un concours d'influences nous a fait une mentalité et il faut réagir. La solution à nos problèmes d'argent n'est pas dans le laisser aller, il faut agir chacun chez-soi en nous procurant le plus possible de vrais biens avec l'argent dont nous disposons... en cultivant notre sens de l'administration... notre intelligence. Il n'y a pas de raison pour qu'un foyer ouvrier ne soit pas aussi logique, aussi pratique, dans son administration que n'importe quel homme d'affaire... Le budget étire les piastres, c'est prouvé... l'expérience vous montrera comment cela se fait. Pour beaucoup de familles, le budget en plus d'améliorer un peu la situation, permettra au moins, de savoir exactement, ce qui manque et c'est déjà beaucoup pour le travailleur, de savoir à quoi s'en tenir... on trouve dans cette connaissance le respect de soi-même et le stimulant pour travailler à améliorer notre sort. Nos syndicats compteraient moins d'indifférents, si chacun voyait sa situation telle qu'elle est!

### Conseils pratiques

Des petits moyens pour faire

## On nous écrit...

Il y a quelques semaines, nous demandions aux lectrices de la page "Travail et Foyer" des commentaires et des suggestions, pour leur page.

Plusieurs femmes de syndiqués et travailleuses avaient promis de nous écrire. Un très petit nombre ont tenu leur promesse. Il est encore temps, envoyez vos lettres à "TRAVAIL ET FOYER", JOURNAL LE TRAVAIL, 3227, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTREAL.

Madame Gauthier, d'Ahuntsic, nous a fait parvenir une lettre très sympathique, dans laquelle elle suggère un concours sur le budget. Sa suggestion paraîtra avec les autres... que nous recevrons. Elle donne aussi son appréciation du syndicalisme. "A MON AVIS, LE SYNDICALISME EST UNE EXCELLENTE CHOSE, A LA PORTEE DE TOUS LES TRAVAILLEURS. SI NOUS VOULONS VRAIMENT AMELIORER NOTRE SORT, SI NOUS VOULONS OBTENIR UN JOUR PLUS DE CONFORT, N'HESITONS PAS A APPARTENIR A UN SYNDICAT, A LE SOUTENIR EN ASSISTANT AUX ASSEMBLEES ET EN ECOUTANT ATTENTIVEMENT CE QU'ON Y DISCUTE. SI CERTAINS POINTS SONT OBSCURS, N'HESITONS PAS A DEMANDER DES EXPLICATIONS. LES OFFICIERS DU SYNDICAT SONT LA, PRETS A Y REPONDRE. ILS SONT ADMIRABLES."

Ce témoignage d'une femme de syndiqué qui s'intéresse aux problèmes syndicaux et collabore dans la mesure du possible aux activités syndicales, est certainement intéressant. Merci à Madame Gauthier d'avoir écrit, et espérons que d'autres suivront son exemple.

## Y a pas toujours du soleil...

Un matin sans soleil. Une maisonnée enrhumée. Des comptes de pharmaciens. Et, en même temps; un mari qui extérieurement donne l'impression qu'il y a du soleil, que les enfants ne sont pas exécrables et que vous êtes au-dessus de vos affaires financières. Il n'en faut pas plus pour que la maman réalise après la vaisselle du matin et même avant que la mauvaise humeur est en elle, et que tout va de travers.

Et, alors la journée est fichue. Car, ce n'est pas si facile que cela de garder sa patience à journée longue. Ce n'est pas aussi facile que le prétendent les paroles et les livres que passer à travers le quotidien de certains jours le sourire aux lèvres... et la joie au coeur... Ce n'est pas gratuit en tous les cas.

Quand dans la réalité d'une journée, sans soleil ni bonne humeur, la moindre remarque vous tape sur les nerfs, quand vous apparaissent les petites imperfections de la maison, cette chaise qui n'a pas encore été arrangée, ces multiples doigts des petits sur les murs, quand sans trop savoir pourquoi vous montez en épingle les petits défauts qui habituellement vous semblent anodins. Alors, n'en doutez pas une seconde, les mamans, vous filez du mauvais coton et il vous faut changer d'air.

Il n'y a pas que je connaisse, de grand moyen infallible pour faire revenir la bonne humeur d'une maman. Ce peut être, à l'occasion d'une bonne conversation avec le papa où vous réalisez que lui aussi passe une période sans soleil, ou encore un bon quart d'heure de jeu avec les enfants, où vous aurez bien ri tous ensemble. Mais, je crois que le meilleur remède est de vous accorder à vous-même une petite sortie, un petit plaisir; flâner dans les magasins, rencontrer une amie, etc., ça n'y paraît peut-être pas, mais des semaines sans voir des amies, sans sortir de la maison est peut-être le pire ennemi de la bonne humeur, de la patience et du calme des mamans. Une fois que nous avons réalisé cela, il s'agit de nous organiser pour que le soleil reste le moins longtemps absent, à l'intérieur de nous en tous cas.

R. G.

le budget, auraient trouvé place dans cette série de causeries. Mais on ne peut pas tout dire dans quelques minutes. Pour aider ceux qui ont saisi la valeur d'un budget familial, il y a un cahier fait exprès... on peut se le procurer chez les membres de la L.O.C., dans les Caisses Populaires et dans les Coopératives de Consommation, le Syndicat des Employés de l'Aluminium peut aussi en fournir à ses membres.

Au revoir, chers amis, après tant de foyers qui profitent d'un budget familial, faites-en l'expérience à votre tour. Vous serez largement récompensés de vos efforts.

Le budget coûte, mais le budget rapporte! Bon succès!

SIROP  
MATHIEU  
POUR  
TOUX, RHUMES  
BRONCHITES  
LA GRIPPE  
MATHIEUS  
SYROP

47¢

TOUJOURS LE FAVORI  
POUR RHUMES, BRONCHITE,  
GRIPPE, REFROIDISSEMENTS

EN VENTE PARTOUT  
DEPUIS PLUS DE 65 ANS



# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### A propos des mises à pied

C'est la période des mises à pied à la Vickers et la semaine dernière, quelque 81 employés choisis dans tous les départements ont été avertis qu'il n'y avait plus de travail pour eux. A ce sujet, nous voulons demander aux membres de vérifier leur seniorité avant d'accepter une mise à pied finale de la compagnie. La première chose à faire, c'est de rencontrer les dirigeants de votre union ou de passer au bureau afin de vérifier les listes de seniorité car il peut arriver et il arrive parfois que la compagnie, sans préméditation, ne respecte pas la seniorité de ses employés.

### Le miracle de l'automation

Une machine automatique de plus d'un quart de mille de longueur et qui a coûté \$2,500,000 vient de réduire le coût de production de moitié et de diminuer la main d'oeuvre requise de 25 p. 100 sur les lignes d'assemblage de la compagnie Plymouth. Le directeur de la firme qui a construit la machine automatique, M. Milton Cross, a ajouté que 50 des 200 employés mis à pied ont été réembauchés dans d'autres départements. General Motors et Ford ont aussi des machines semblables, a-t-il précisé.

### Si vous êtes malade

Les membres de l'union sont priés de prévenir leur contremaître ou l'homme en charge de leur département lorsqu'ils sont malades et ne peuvent venir au travail. Lorsque vous n'agissez pas

ainsi, la compagnie classe ceux qui sont malades dans la catégorie de ceux qui sont absents volontairement de leur travail. Or l'absentéisme est un facteur considéré lorsqu'il s'agit de faire une mise à pied.

### Un petit racket

Si vous voulez être au mieux avec la petite créature détestable que vous connaissez, ne manquez pas d'acheter un des billets de hockey qu'elle dispense actuellement. Mais nous vous prévenons qu'il ne s'agit nullement des billets à 50 cents au bénéfice du club Canadien de la Vickers!

### Encouragez notre club

Le club Canadien de la Vickers a fait ses débuts par une brillante victoire de 6-1 contre les Blues du C.N.R., la semaine dernière. Nous nous permettons de vous demander d'encourager votre club à la victoire par votre présence. D'autant plus que le prix d'admission n'est que de 50 cents et que cet argent sert à défrayer les dépenses du club qui est sous le patronage de l'Association Mutuelle des employés de Canadian Vickers.

## Des subsides...

(Suite de la page 3)

able. La Commission doit acheter beaucoup de matériel. La taxe de vente suspendue dans ces cas, contribuerait encore.

Il y a enfin sur le plan provincial l'Hydro-Québec. Une grande partie du surplus accumulé par cet organisme provincial, soit \$160 millions, provient de Montréal. Pourquoi ne pas réduire le taux chargé à la Commission pour l'électricité qu'elle consomme?

### B) Sur le plan municipal:

Il est des organismes ou corporations privées et publiques qui profitent largement et lucrativement du service de transport en commun qui amène et déverse à leur portée des milliers de clients, de spectateurs ou de partisans qui les enrichissent et cependant ces organismes ou corporations n'ont pas été appelés à partager le fardeau financier de l'administration du service de transport en commun.

Nous voulons parler des places d'affaires, des grands magasins, des théâtres, des cinémas et des stades sportifs. Il nous semble qu'il ne serait pas injuste de leur demander des subsides pour combler les déficits.

Les représentants du cartel ont terminé leur mémoire en invitant toutes les municipalités soumises à la juridiction de la Commission métropolitaine à se joindre et à se prévaloir de leur droit d'en appeler de la décision de la Commission du Transport à la Commission métropolitaine avant la date d'entrée en vigueur de l'augmentation, soit le 3 décembre prochain.

## L'hon. A. Barrette

(Suite de la page 1)

cheq des négociations post-arbitrales la semaine dernière.

"Les employés de la Dominion Textile se sont prononcés aujourd'hui en faveur de la grève dans les moulins de Drummondville, Sherbrooke et Montmorency. Etant donné que les pourparlers et les procédures d'arbitrage durent depuis 1954; étant donné aussi l'urgence de la situation, votre intervention immédiate nous semble indispensable."

### Les négociations

A la suite de la sentence arbitrale Pettigrew dont nous avons donné de larges extraits la semaine dernière et qui sanctionne le statu quo des conditions de travail et de salaire, des pourparlers entre les représentants des

deux parties n'ont abouti à aucun résultat car les offres de la Dominion Textile équivalaient à une fin de non-recevoir parce que la compagnie n'a fait aucun effort sérieux pour rencontrer les demandes syndicales qui avaient été considérablement modifiées en vue d'en venir à un compromis honorable.

La compagnie est prête à signer une convention collective de trois ans avec un cent d'augmentation en avril 1956, deux cents en décembre 1956 et 2 cents en décembre 1957. L'alternative, c'est de renouveler la convention actuelle sans changement.

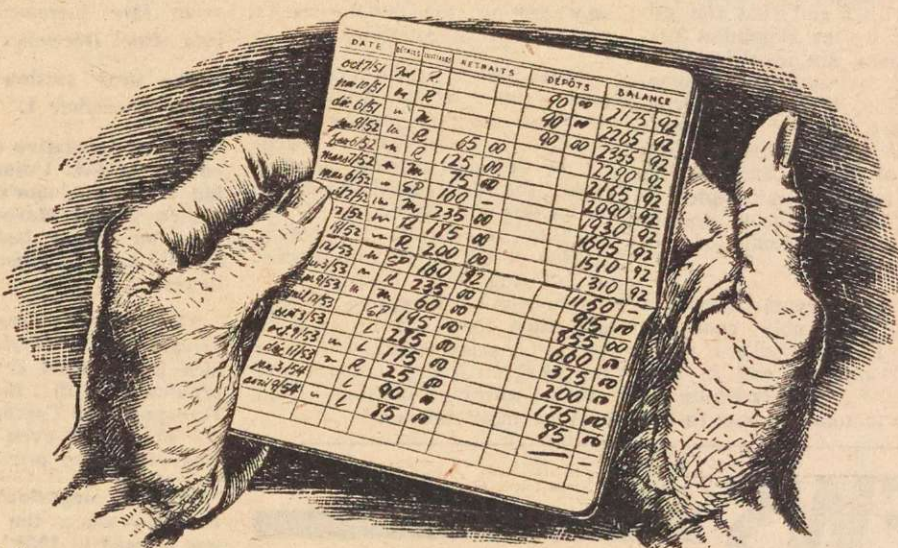
### Le cas de Magog

Relativement au vote négatif enregistré dimanche à Magog, M.

René Gosselin, président de la Fédération du Textile, nous a remis la déclaration suivante:

"A Magog, d'après les renseignements que nous avons reçus, les travailleurs ont voté en majorité contre la grève à la suite de déclarations faites en chaire par deux des trois curés des paroisses de la ville. Si ces renseignements sont exacts, cette intervention de la part de ces curés est inadmissible et contraire aux intérêts des ouvriers de Magog.

"A cause des conditions de travail pénibles imposées aux travailleurs par la Dominion Textile et vue la légitimité incontestable des réclamations ouvrières, la place des curés dans ce différend ne doit pas être du côté de la compagnie."



## Votre revenu peut expirer avant vous

Le nombre des personnes dépassant la soixantaine s'est accru de cinquante-deux pour cent depuis 1921! Ainsi vos chances d'atteindre et même de dépasser 60 ans augmentent chaque année les progrès de la science moderne vous assurant un niveau de vie plus élevé et de meilleurs soins médicaux. Faites-vous en sorte de vivre vos années ADDITIONNELLES dans la sécurité, sans être à charge aux autres? Vous en aurez l'assurance en achetant DES MAINTENANT une

## RENTE SUR L'ÉTAT



CANADA  
MINISTÈRE DU TRAVAIL

dont vous pourrez bénéficier à 50, 60, 65 ans ou à tout autre âge.

Il existe des modes de rente qui répondent aux besoins particuliers de chacun. Toute personne domiciliée au Canada, âgée de 5 à 85 ans, peut acheter une rente sur l'État.

Informez-vous, — dès maintenant, — de la façon de procéder pour vous assurer durant vos années d'activité, un revenu de retraite garanti. Consultez votre REPRÉSENTANT REGIONAL DES RENTES (qui se rendra chez vous au moment qui vous conviendra), ou encore postez FRANCO le coupon ci-après.

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS  
VEUILLEZ DÉPOSER LE COUPON À LA POSTE

Au: Directeur, division des Rentes sur l'État,  
Ministère du Travail, Ottawa (FRANC DE PORT)

Travail

Veillez m'expliquer comment une rente sur l'État peut m'assurer un revenu de retraite à peu de frais.

Mon Nom \_\_\_\_\_  
M./Mme/Mlle)

Je demeure à \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Age de début de la rente \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Je compte que les renseignements fournis seront considérés comme strictement confidentiels.

VOTRE AVENIR EST ENTRE VOS MAINS!

**EXPORT**  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA



# Textile Workers Get Absolute CCCL Support

A plenary session of the C.C.C.L. Unions will be called, if necessary, in support of Dominion Textile Company workers in mills at Magog, Sherbrooke, Drummondville and Montmorency.

The Confederal Assembly of the C.C.C.L., which comprises elected representatives of the union's different Federations and members of the various Central Councils have announced their full support of the textile workers in their dispute with the Dominion Textile Company. This move is in preparation in the event of a stalemate being reached in the present ensuing post-arbitral negotiations.

The Confederal Assembly, after due study and consideration have arrived at the conclusion that the union's demands are fully justified and that the salaries paid by the Dominion Textile Company are insufficient to meet the standards of conventional living, that working conditions are among the most deplorable in this industry in the Province of Quebec, and that the company has never attempted to improve these conditions despite arbitration recommendations in the past.

Under such circumstances the Confederal Assembly considers that the textile workers merit their full support, and in consequence the Assembly expressed its "full and total support to the

workers of Dominion Textile Company, their unions and to the National Federation of Textile Workers (C.C.C.L.) who are representing the employees in post-arbitral negotiations."

Furthermore, according to a press release by Mr. Andre Roy, assistant secretary general of the C.C.C.L., if a stalemate is reached in the post-arbitral negotiations, the Confederal Assembly authorizes the Executive of the C.C.C.L. to convoke a plenary session of the union with a view of offering every assistance to employees of Dominion Textile of which they are in need to secure salaries which will raise the worker's living standard and provide working conditions which will be more human.

## SHIPYARD NEWS & VIEWS

### Labor Fights Tram Fare Increases

Labor's six representatives on City Council will sponsor a motion at their next session urging the city to file an appeal against tram fare increases which go into effect December 3.

The next session of Council starts December 1.

A joint delegation which included the C.C.C.L. Unions representing organized labor's three main bodies visited Mayor Jean Drapeau on Friday last and asked for his help in fighting the fare increases.

The Mayor agreed that a private motion would be a good idea but warned that the city's problems with the Montreal Transportation Commission would not be solved even if the fare increases were prevented.

"The Commission's faults go back to when the Commission was formed in 1951", he said. He criticized the system whereby the city was financially responsible for the MTC but did not have any authority over it.

Councillor Louis Laberge, president of the Montreal Trades and Labor Council and one of labor's six representatives on City Council, said the private motion would be sponsored by all six members. "When warned that there would be no time to prepare an appeal before the Quebec Transportation Board, he commented that the city could by-pass its red tape for once and act immediately on the motion.

He further added that the labor "cartel" would go before the Quebec Government next week to ask the province to consider the advisability of subsidizing the MTC.

Labor argued that high salaries was not the main cause for the increased fares and listed the names of 15 other Canadian cities which paid their public transportation employees more than the MTC workers get.

"It is far from our intention to blame the Commission for the mistakes of its predecessors" labor's brief to the Mayor said. "But it remains that the MTC now wants the passengers and the employees to pay for the sins of the past."

Labor leaders said union members will be asked to set up car-pools or walk to work if the unions did not receive favorable reaction to their protest.

If workmen could organize car-pools during tram employee strikes they can do it again.

Roger Mathieu of the Montreal Central Council of the C.C.C.L. acted for our union.

### Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

#### Memo To Members

A lay-off is in progress at Canadian Vickers and some 81 workers were laid off last week in all departments. If you have or are about to receive your lay-off notice, please check your seniority standing with your Union immediately before accepting final clearance from the company. This is very important to you as a protection to assure your interests as there are quite a few slip-ups made by the company when in the process of laying-off their workers. Your seniority will always be assured if you contact your Union office immediately upon being laid-off.

#### Automation "Miracle"

A quarter-mile-long automatic machine, costing \$2,500,000, has halved the cost of production and cut labour needed by 25% in assembling the engines for new Plymouth cars. Milton Cross, head of the firm that made the new machine, said 50 of the 200 workers formerly employed on the job have been shifted to other work. General Motors and Ford have similar machines on order according to Cross.

#### Reporting Sick

Our members are asked to notify their foreman or charge hand, when they have the misfortune to fall sick. When an illness is not reported and you remain away from your job, the company classifies you as an absentee. In the case of a lay-off, absenteeism is one of the major factors taken into con-

sideration against your attendance record.

#### Racket

If you wish to "keep in good" with the "little obnoxious creature", you may find favor and keep in his good graces by purchasing one of his hockey tickets and we are not referring to hockey ducats for Canadian Vickers hockey games! The little man is doing a "box office business" with these tickets of chance now that the regular N.H.L. season is under way.

#### Warning To Employees

While on the disagreeable subject of undercover tactics may we remind our fellow workers to keep away from the salamanders in the slips. They are being closely watched by our little man and his tall young assistant whose employment record lists him as "clerk", but whose real job is spying on workers under the tutelage of his "boss", our little obnoxious creature. Land of the "free" and home of the brave. Wow!!!

#### Support Your Hockey Team

Canadian Vickers hockey team got away to a flying start last week when they handed the C.N.R. Blues a trimming by a score of 6-1. Members who are interested in our national sport should patronize these games. The tickets of admission sell for the nominal charge of 50 cents each. The hockey team is sponsored by the M.B.A. and your price of admission helps defray expenses.

## THE EDITORS' OPINION

### Lauds Unionism's Accomplishment

Why do people not only live longer now than they used to, but also "stay younger"? That was one of the questions explored last week at a convention in Baltimore, Ohio, of the Gerontological Society, composed of leading doctors and scientists specializing in the problems of old folks.

"THE 40-HOUR WEEK AND PAID VACATIONS HAVE A DEFINITE BEARING ON TO-DAY'S LONGEVITY," SAID PROMINENT DOCTOR IRVING LORGE. "THE OLD 60-TO-70 HOUR WORK WEEK, WITHOUT VACATIONS, PERMITTED THE BODY LESS TIME TO REST, WITH THE RESULT THAT IT WORE OUT FASTER."

## NEWS DIGEST

#### New Benefits For Hospital Workers

After long and difficult meetings which lasted ten months an agreement has been reached between the employers of 15 important hospitals in Quebec and Levis. The institutions employ over 2,000 male workers who are members of the C.C.C.L. Unions. The agreement finalized will give this group of union members salary increases which total up to 9 cents an hour, a social security plan, 8 paid holidays, a new grievance set-up and recognized seniority. Messrs Wilfrid Brousseau and Alexis Berube, business agent and president respectively acted for the union.

#### Injunction Against Tooke Brothers

In a judgment handed down on November 5 the Honorable Judge Leon Lajoie has awarded the

C.C.C.L. employees of Tooke Brothers of Cap-de-la-Madeleine an injunction against the shirt manufacturing company which forbids the company from intimidating union members in their union activities. The injunction will remain in force until November 22 at which time the union representatives will apply for an interlocutory injunction against Tooke Brothers.

#### Arbitration With People's Stores

The Retail Store Employees Union (C.C.C.L.) of Chicoutimi have signed the required papers of application for the setting-up of an arbitration tribunal in an attempt to settle their dispute with People's 5c to \$1.00 Stores. The company has refused to negotiate in good faith with the union for over a year and the demand for arbitration followed the fruitless meetings of negotiation.

#### Annual Brief To Government

The annual brief of the C.C.L. Union will be presented on December 16 to the Federal Cabinet at Ottawa. We have been informed by the Confederal Assembly that confirmation has been received from the Federal authorities. The brief will touch on many subjects affecting the workers including unemployment, amendments to the Unemployment Insurance Act, income tax and the exploitation of Canada's natural resources.

